



Les Rubans de la franchise



Les Rubans de la franchise sont organisés tous les 2 ans par la Fédération française de la franchise. Les Rubans de la franchise sont décernés aux franchiseurs, franchisés ou partenaires de la franchise (conseils, avocats, journalistes, ...) qui ont contribué, avec rigueur et efficacité, à la réussite, à la promotion et à la valorisation de la franchise en France et dans le monde.



Trois grades successifs honorent cette distinction :

Ruban d'Argent, Ruban d'Or, Grand Ruban d'Or

Trois catégories de personnes peuvent être présentées :

Franchiseur, Franchisé, Partenaire de la franchise.

(Les Rubans attribués seront :

Ruban d'Argent Franchiseur, Ruban d'Argent Franchisé, Ruban d'Argent Partenaire de la franchise, Ruban d'Or Franchiseur, Ruban d'Or Franchisé, Ruban d'Or Partenaire de la franchise et Grand Ruban d'Or Franchiseur, Grand Ruban d'Or Franchisé, Grand Ruban d'Or Partenaire de la franchise)



L'accession aux grades du Ruban d'Or et du Grand Ruban d'Or nécessitent d'avoir obtenu le grade précédent.

Quatre années doivent s'écouler pour avoir accès au grade suivant.



Le Jury est composé de personnalités du monde de commerce et de la franchise.



Rubans 2019 ■ Règlement

2/2

La procédure d'attribution de ces rubans implique que chaque candidat soit proposé par une personnalité (parrainage) : il peut s'agir de pouvoirs publics, franchiseurs, franchisés, journalistes, conseils, chambres de commerce, banque, etc.

Ces parrainages seront à adresser uniquement en ligne via le site www.franchise-fff.com et seront clos à la date indiquée sur le site de la FFF.



Pour participer, la personne parrainée **devra obligatoirement compléter le questionnaire spécifique à sa catégorie et son grade via un des formulaires en ligne sur www.franchise-fff.com**, accompagné de tout document venant illustrer cette candidature. Les candidatures seront closes à la date indiquée sur le site de la FFF.



A la fin de son mandat, le Président de la FFF, peut sur présentation du Conseil d'administration et accord du Jury, se voir attribuer directement le Grand Ruban d'Or.



Le Jury statuera à partir de ces documents et se réunira pour effectuer la sélection des récipiendaires.



Les données transmises par les candidats sont strictement confidentielles.

L'exploitation de ces données ne se fera donc que dans le seul cadre des Rubans de la franchise et du suivi de la relation des parrains et candidats, avec la Fédération et les membres du Jury.

Les parrains et candidats disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Pour exercer l'un de ces droits, les parrains et candidats peuvent écrire à l'adresse suivante :

Fédération Française de la Franchise – Les Rubans de la franchise - 29 boulevard de Courcelles - 75008 PARIS

ou par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : rubansfff@franchise-fff.com

Les Rubans de la franchise 2019 / Règlement

Association des Rubans de la Franchise / FFF / rubansfff@franchise-fff.com

29 boulevard de Courcelles - 75008 PARIS

Contact : Stéphanie Morlan - Tel : 01 53 75 22 25